Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 081-218103257-20250319-DELIB_14_2025-DE

DELIB 14-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES

Séance du 19 mars 2025 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

En exercice :19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 12/03/2025

Date d'affichage : 12/03/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-neuf mars à 19h05, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC, Marie-Pascale PRADES et Maud FLAMANT

Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Joseph BRAMARDI, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, M. Claudian BRUN, M. Paul SALVAN et François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Joseph BRAMARDI, M. Joseph BRAMARDI pouvoir à M. Alain VEUILLET à partir de la délibération 17-2025,

Secrétaire de séance : Mme Françoise BARBERI

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

M. le maire rappelle que les personnes présentent dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire explique au conseil qu'il convient d'ajouter deux délibérations concernant la nomination de 2 lieux et concernant la tarification du futur gîte

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Avant de commencer la séance, M. le maire demande au Conseil de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à Jean-Marc ESTEVE, ancien conseiller municipal et membre actif de la MJC qui nous a quitté le 28 février dernier.

Objet de la délibération : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2025**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 081-218103257-20250319-DELIB_14_2025-DE

M. le maire précise qu'avec les convocations a été transmis le tableau de demande de subvention des associations communales.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025				
Structures associatives	SUBV 2022 accordées	SUBV 2023 accordées	SUBV 2024 accordées	Subventions accordées en 2025
AAPPMA Pêche	350,00 €	550.00	550,00 €	550.00€
ADMR	700,00 €	700.00€	700,00 €	700.00€
AG PG CATM	500,00 €	680.00€	680,00 €	500.00€
agility passion	500,00 €	700.00€	700,00 €	700.00€
APE	1500,00 €	1 500.00€	1500,00 €	1 500.00€
Association de chasse	450,00 €	450.00€	450,00 €	450.00€
Association Comité des fêtes	4 000.00 €	3 500.00€	3 500.00 €	3 500.00€
MJC	2 000,00 €	2 000.00€	2 000,00 €	2 000.00€
Nostre Vilatge	650,00 €	650.00€	650,00 €	650.00€
Tennis	1 100,00 €	900.00€	900,00 €	700.00€
vivons viviers	1 500,00 €	1 500.00€	1 500,00 €	1 500.00€
Les bénévoles démasqués	1 500.00€	800.00€	800.00€	800.00€
US AUTAN	1 300.00€	1 300.00€	1 300.00€	1 300.00€
Vivre ensemble Viviers	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€
GUITARE ATTITUDE		220.00€	220.00	184.00€
HETRE LIBRE			0.00	
TOTAL	**14 750.00 €**	**15 650.00 €**	**15 650.00€**	**15 234.00€**

Il propose au conseil d'affecter le même montant que l'année dernière (2024) mis à part pour les associations qui ont demandé moins qui se verront affecter la somme demandée pour l'année 2025.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance

Françoise BARBERI